La faiblesse ontologique du discours des droits de l'homme

Joseph Yacoub
Professeur honoraire, Université catholique de Lyon (UcLy) – Lyon, France

1 Introduction

Je voudrais faire quelques observations sur les droits de l'homme en ayant à l'esprit des exemples qui m'ont frappé ces derniers temps à savoir : le « Printemps arabe » et la tragédie des minorités en Orient.

Nous sommes dans un monde fait de plusieurs facettes, nourri en permanence de paradoxes et de contradictions.

Ces trente dernières années, la planète a connu des mutations. Nous vivons désormais dans un univers fait d'interdépendance et de proximité, mais non sans conflictualité, où les droits de l'homme ont fait leur entrée progressivement comme principe et comme norme dans la conscience universelle et introduit des rudiments de philosophie dans le discours sociétal, voire dans l'imaginaire des citoyens.

Ainsi, la notion d'homme comme être humain, dans son abstraction, sans égard aux particularités et affranchi de toute détermination particulière a fait irruption. De ce fait, on peut dire que les droits de l'homme ont cet avantage qu'ils ont su générer ici et là « l'extrême abstrait » dans la pensée des citoyens.

Ce fut le cas pendant le Printemps arabe en 2011, aussi éphémère fût-il, dont des traces subsistent toujours.

2 Réflexions sur les droits de l'homme

Nous avons en effet assisté à la pénétration progressive des thèmes de l'universalité et des droits de l'homme dans la pensée planétaire. Et cela commence à conditionner même les relations internationales, accompagnées cependant – et c'est souvent le cas – de deux poids, deux mesures.

Il en résulte la nécessité sur le plan juridique d'accorder à tout être humain les mêmes droits partout, du simple fait qu'il est un être humain.

Paradoxalement, ce mouvement vers l'universalisme se trouve ponctué d'une résurgence des cultures et de la question nationale, voire d'un rejaillissement des revendications identitaires et d'une montée des mouvements religieux au point qu'il faille questionner le vocable « Universel » pour mieux le définir, surtout quand les différences deviennent des oppositions, les valeurs ne parvenant pas à se concilier.

Quand la citoyenneté prime pour l'un, l'appartenance religieuse pour l'autre, c'est vérité sur une rive, erreur au-delà !

On constate que le concept de nation refait surface, y compris dans les sociétés européennes qui nous avaient pourtant appris qu'il fallait dépasser les nations parce qu'elles seraient anachroniques et qu'on devrait raisonner universellement.

Nous assistons dès lors à des tensions permanentes entre des approches différentes, parfois opposées et de profonds attachements aux particularismes.

Dans ce domaine, on peut dire que la confusion règne et les cartes sont brouillées.

On constate qu'à l'épreuve du réel, l'universalité telle que définie comme principe théorique et comme norme dans le corpus des droits de l'homme, n'est pas acceptée partout, voire, à tort, contestée.

Pourquoi donc tant de résistances ? Sous cet angle, ne faudrait-il pas interroger le discours philosophique des droits de l'homme ?

Car, même si l'universalité n'exclut pas l'affirmation des particularismes régionaux et culturels, il n'en reste pas moins qu'il existe des failles dans l'articulation de l'universel et du particulier, l'universel apparaissant trop lointain, et donc inaccessible. C'est ce que nous appelons « la faiblesse ontologique des droits de l'homme ». D'ailleurs, c'est une constante dans l'histoire de l'humanité : les messages qui ont le mieux réussi sont ceux qui ont su s'adapter au contexte local et s'inculturer conformément à l'esprit des gens et des peuples. Les principes étant les mêmes, néanmoins leurs expressions peuvent différer.

3 Le Printemps arabe : un nouveau discours politique nourri par les idées de l'Occident

Le monde arabo-musulman chancelle en permanence entre l'émancipation et le fondamentalisme, au grand dam des droits de l'homme. C'est en tout cas l'une de ses caractéristiques.

Avec le Printemps arabe (je pense particulièrement à sa première année 2011), nous avons vu émerger un nouveau discours politique qui porte heureusement sur quelques indicateurs, lesquels semblent être en rupture avec le discours politique arabe classique et la pratique des États arabes au sujet de la démocratie, de l'État de droit et la nécessité de l'alternance au pouvoir. Mais pas seulement ! On se réfère désormais aux droits de l'homme, à la reconnaissance de leur universalité et de leur effectivité, au statut de la femme, à une citoyenneté commune par-delà les appartenances religieuses, ethniques et sociales, la primauté de l'individu dans le corps sociétal et ses droits inaliénables, etc.

Et voilà que la raison politique arabe se trouve quelques part secouée dans ses fondements. Il s'agit à l'évidence d'une révolution mentale.

Durant deux ans (2011-2012), nous avons souvent entendu des termes et des slogans assez révélateurs comme : liberté (*Hurriya*), dignité (*Karama*), démocratie, droits de l'homme, égalité (*Musawat*), justice (*Adala*) et non discrimination, etc. Ainsi, un stock de vocables a fait fortement son entrée dans le discours arabe. Pendant les manifestations, on entendait scander, en Syrie : « *Arabes, Kurdes, Assyriens : nous sommes tous Syriens* ». En mars 2012, un manifestant égyptien brandissait une pancarte au Caire, sur laquelle on pouvait lire : « *La Constitution de l'Egypte, pour toute l'Egypte* ». À Bahreïn, on lisait sur une banderole, le 21 avril 2012 : « *Un peuple, une nation. Pas d'abandon de la démocratie* ». À cela s'ajoute la référence aux traités internationaux des droits de l'homme, leur primauté et à la pensée humaniste [6].

Au niveau de la philosophie politique du droit, on a assisté à l'avènement du *droit naturel* dans le discours normatif. Il faut dire que l'introduction de la philosophie des droits de l'homme, fréquemment brandis comme mot d'ordre lors des manifestations, a eu un effet bénéfique certain dans le champ mental et intellectuel arabe, où l'homme se trouve représenté comme tel, abstraitement, dans sa dignité intrinsèque en tant qu'être humain, indépendamment de toute catégorisation (ethnie, croyance, communauté, sexe, couleur, etc.), que les gouvernants sont tenus de garantir. C'est incontestablement l'un des enjeux intellectuels majeurs de ces révolutions arabes.

De ce fait, on a vu poindre une nouvelle conception qui combine un droit positif, fixé par la société, et les principes d'un droit naturel, inhérent à l'homme dans son humanité. Aussi, peut-on dire que les droits de l'homme sont un vecteur d'humanité et de progrès dans le monde arabe.

On a donc allié la *nature humaine* et l'affirmation de *l'individu* (*al-fard*) avec son bloc de droits et de devoirs. Pour saisir cette qualité, il faut avoir à l'esprit que le monde arabe a longtemps vécu sous l'emprise de la question nationale et des droits collectifs, dont la prégnance était si forte qu'elle a engendré des régimes holistiques et un collectivisme excluant par-là l'individu.

En cela, le nouveau discours arabe est non seulement humaniste, mais à caractère universel et révolutionnaire, combinant l'individu, le local et le global, ce qui pourrait produire à terme une dynamique populaire d'un genre nouveau, du moins on le souhaite.

4 La tragédie des minorités en Irak et en Syrie

On espérait que ce discours deviendrait un nouveau marqueur identitaire. Mais il est regrettable de constater qu'à l'épreuve des transformations opérées et des schémas dominants, cela n'a pu s'y enraciner et structurer les sociétés. Qui plus est, cette espérance a été confisquée, éclipsée par la montée de l'islamisme et par l'épuration ethnique et religieuse des minorités.

6. Se référant à la période des Lumières en Europe, on cite des auteurs comme Jean-Jacques Rousseau et David Hume.

Aujourd'hui, les minorités d'Orient se meurent. L'état des lieux a été fait et il est terrible. La situation est catastrophique. Pendant que nous louons les droits de l'homme, sous nos yeux on a assisté à une épuration pure et simple des Chrétiens d'Orient et des Yézidis, et à leur exode, en particulier en Irak et en Syrie.

5 Conclusion

En conclusion, je dirai que les droits de l'homme connaissent une période assez complexe, voire délicate, faite à la fois d'attrait et de dissidence. Laissons-leur le temps de s'acclimater afin de les rendre intelligibles aux peuples, qu'ils puissent se les approprier. Dans ce cadre, la culture ne doit pas être négligée, car elle reste la médiatrice entre l'homme et l'universel.

Dans cette attente, toute la question réside dans le maniement combiné de ces deux éléments : l'universel et le particulier, et de leur articulation, pour mieux faire cohabiter l'abstrait et le concret, l'idéal et le réel.